

PARTICULIERS

Véhicules étrangers

Véhicules dont la
capacité de stockage
est supérieure à 3m³

Véhicules
professionnels

6 passages/an
maximum

3m³/passage
maximum

Justificatifs à fournir pour
l'autorisation dérogatoire :

- Carte Sydem'pass
- Justificatif de domicile
- Certificat d'immatriculation du
véhicule utilisé
- Dates des passages
- Nature des déchets déposés

PROFESSIONNELS

30,00€/m³ de tout-venant déposé

Gratuit pour les flux suivants : gravât, plâtre, carton, bois, plastique, huisseries, métaux)

Vérification systématique d'utilisation d'une carte Sydem'pass professionnelle

Les véhicules non triés seront considéré comme des déchets tout-venant

Véhicules dont la
capacité de stockage
est supérieure à 3m³

Autorisation dérogatoire pour
le nombre de passage réglé

Toutes les demandes d'autorisation sont à réaliser **au moins 48h ouvrées** avant le
jour de passage souhaité au siège de la CCW ou par mail à l'adresse
(environnement@ccwarndt.fr).

**La collectivité se réserve le droit de refuser l'accès en déchèterie en cas
de non-respect de ces consignes conformément au Règlement Intérieur
de la déchèterie intercommunale du Warndt.**

Hôtel Communautaire de la CCW

1 Allée Léonard de Vinci

57150 Creutzwald

Lundi - Jeudi : 8h-12h et 13h30-17h30

Vendredi : 8h-12h

03 57 85 02 20

environnement@ccwarndt.fr